

Conditions d'accès aux Masters de Spécialisation 2026-2027

Les masters de spécialisation sont des études menant à grade académique de master particulier (de niveau 7), délivré par une université ou en codiplômation avec une université, sanctionnant des études spécifiques de deuxième cycle de 60 crédits au moins, complétant une formation préalable de master.

Ils visent à faire acquérir une qualification professionnelle spécialisée correspondant à au moins un des objectifs suivants : autoriser l'exercice de certaines professions (spécialités médicales, etc.), soit à répondre aux besoins de formations spécifiques conçues dans le cadre de programmes de coopération au développement, soit encore à donner accès aux compétences professionnelles particulières.

Les conditions d'accès aux masters de spécialisation sont régies par l'article 112 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Les étudiants extra-européens sont soumis à des conditions supplémentaires, consultables sur le site : www.enseignement.uliege.be/inscriptions

Remarques importantes :

1. Les étudiants, qui bénéficient d'un "accès direct" au MS, complètent directement le formulaire d'inscription en ligne : www.enseignement.uliege.be/inscriptions
2. Les étudiants, qui ont accès au MS "en vertu d'une décision", doivent s'adresser au Service des Inscriptions et des Admissions qui présentera leur dossier d'admission au jury compétent. Renseignements : www.enseignement.uliege.be/inscriptions - 04/366.46.00.
3. Le code (L) désigne un diplôme de l'enseignement supérieur de type long hors université délivré en Fédération Wallonie-Bruxelles.
4. Un grade académique délivré en Fédération Wallonie-Bruxelles en vertu d'une législation antérieure au décret du 7 novembre 2013 ouvre les mêmes droits que le nouveau grade correspondant.
5. Les étudiants porteurs d'un diplôme étranger reconnu équivalent à un grade académique de 2^e cycle organisé en Fédération Wallonie-Bruxelles bénéficient des mêmes possibilités de poursuite d'études que les étudiants porteurs du grade académique de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ils peuvent directement compléter le formulaire en ligne : (www.enseignement.uliege.be/inscriptions).

Cette brochure reprend les conditions d'admission telles que connues à la date de publication (année académique 2026-2027).

Table des matières

HEC LIÈGE - ÉCOLE DE GESTION	3
Master de spécialisation en gestion des risques financiers	3
Master de spécialisation en entrepreneuriat.....	4
Master de spécialisation en économie sociale.....	5
FACULTÉ DE MÉDECINE.....	6
Master de spécialisation en sciences médicales	6
Master de spécialisation en médecine transfusionnelle.....	8
Master de spécialisation en sciences dentaires	9
Master de spécialisation en biologie clinique	10
Master de spécialisation en dermopharmacie et cosmétologie	11
Master de spécialisation en pharmacie hospitalière	12
Master de spécialisation en pharmacie d'industrie	13
FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES	14
Master de spécialisation en Philosophie et théorie politiques	14
FACULTÉ DES SCIENCES APPLIQUÉES	15
Master de spécialisation en génie nucléaire	15
FACULTÉ DES SCIENCES.....	16
Master de spécialisation en gestion des risques et des catastrophes à l'ère de l'anthropocène	16
Master de spécialisation en nanotechnologie	18
Master de spécialisation Nexus EAU-ÉNERGIE-ALIMENTATION	19
FACULTÉ D'ARCHITECTURE	20
Master de spécialisation en conservation-restauration du patrimoine culturel immobilier.....	20
FACULTÉ DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE.....	21
Master de spécialisation en sciences vétérinaires : internat clinique	21
Master de spécialisation en gestion intégrée des risques sanitaires.....	22
Master de spécialisation en management de la sécurité de la chaîne alimentaire.....	23
FACULTÉ DE DROIT, DE SCIENCE POLITIQUE ET CRIMINOLOGIE	24
Master de spécialisation en droit européen (droit de la concurrence et propriété intellectuelle)..	24
Master de spécialisation en droit fiscal.....	25
Master de spécialisation en notariat.....	26
MS en approche interdisciplinaire des droits de l'enfant	27
FACULTÉ DES SCIENCES SOCIALES	28
Master de spécialisation en études de genre	28
FACULTÉ DE PSYCHOLOGIE, LOGOPÉDIE ET SCIENCES DE L'ÉDUCATION.....	29
Master de spécialisation en gestion des risques et bien-être au travail.....	29
Master de spécialisation en pédagogie universitaire et de l'enseignement supérieur	30
Master de spécialisation en formation d'enseignants	31

HEC LIÈGE - ÉCOLE DE GESTION

Master de spécialisation en gestion des risques financiers

Domaine : sciences économiques et de gestion

L'accès aux études de master de spécialisation est réglé par **l'article 112 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études**, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

Il faut noter que ce master de spécialisation est organisé en anglais. Le niveau requis en anglais pour y accéder correspond au niveau B2 défini par le portfolio européen des langues Cadre Européen Commun de Référence pour l'apprentissage des langues. Lorsque l'accès aux études est conditionné par une décision d'admission, le service des admissions et des inscriptions pourra éventuellement réclamer une attestation de connaissances des langues aux candidat·e·s.

Pour un accès à l'option « Analyse, contrôle et révisorat », la connaissance du français est également nécessaire puisque les cours de cette option sont organisés en français.

Bénéficient d'un accès direct au master de spécialisation en gestion des risques financiers, sans complément de programme, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de master (120 crédits) en sciences de gestion, en sciences économiques, en ingénieur de gestion ;
- un grade académique de master de l'enseignement supérieur hors université (120 crédits), catégorie économique ;
- un grade académique de deuxième cycle correspondant à l'un des grades précités et délivré en Communauté flamande.

Ont accès au master de spécialisation en gestion des risques financiers, en vertu d'une décision des autorités académiques, aux conditions complémentaires qu'elles fixent et après avis motivé du jury, les étudiants qui portent, soit :

- un titre, diplôme, grade ou certificat de deuxième cycle, autre que les grades précités, délivré en Fédération Wallonie-Bruxelles ou en dehors de celle-ci ;
- un diplôme de l'enseignement supérieur donnant accès à des études de 2^e cycle en Fédération Wallonie-Bruxelles et ayant acquis des compétences valorisables par le jury pour au moins 300 crédits.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - Tél. +32 (0)4 366.46.00).

Master de spécialisation en entrepreneuriat

Domaine : sciences économiques et de gestion

L'accès aux études de master de spécialisation est réglé par l'**article 112 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études**, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

Bénéficient d'un accès direct au master de spécialisation en entrepreneuriat, moyennant l'accord du comité de gestion¹, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de master (120 crédits) en ingénieur de gestion, de master en sciences de gestion ou de master en sciences économiques.

Bénéficient d'un accès direct au master de spécialisation en entrepreneuriat, moyennant l'accord du comité de gestion, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de master universitaire (120 crédits) autre que du domaine des sciences économiques et de gestion ;
- un grade académique similaire délivré en Communauté flamande ou par l'École Royale Militaire.

Ont accès, en vertu d'une décision des autorités académiques et du comité de gestion, et aux conditions complémentaires qu'ils fixent, les étudiants qui portent soit :

- un titre, diplôme, grade ou certificat de deuxième cycle, autre que les grades précités, délivré en Fédération Wallonie-Bruxelles ou en dehors de celle-ci ;
- un diplôme de l'enseignement supérieur donnant accès à des études de 2^e cycle en Fédération Wallonie-Bruxelles et ayant acquis des compétences valorisables par le jury pour au moins 300 crédits.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - Tél. +32 (0)4 366.46.00).

¹ Avant d'accéder à ce programme les étudiants intéressés doivent prendre contact avec le responsable du programme via l'adresse info.entrepreneurs@uliege.be. Le comité de gestion du programme sélectionnera les candidats notamment sur la base de leur profil académique (contenu de la formation initiale). Pour l'inscription, les étudiants devront présenter l'autorisation du comité de gestion la décision d'admission (diplômes étrangers).

Master de spécialisation en économie sociale

Domaine : sciences économiques et de gestion

L'accès aux études de master de spécialisation est réglé par **l'article 112 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études**, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

Master de spécialisation interuniversitaire :

- Université Catholique de Louvain ;
- Université de Liège.

Établissement référent : Université Catholique de Louvain

▷ Les démarches d'admission et d'inscription doivent être effectuées dans l'établissement référent.

FACULTÉ DE MÉDECINE

Master de spécialisation en sciences médicales

Domaine : sciences médicales

L'accès aux études de master de spécialisation est réglé par **l'article 112 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études**, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

Toutes les spécialités médicales sont soumises à la réussite d'épreuves de sélection (détails sur https://www.facmed.uliege.be/cms/c_3954104/fr/facmed-specialites-medicales-et-dentaires).

Masters de spécialisation concernés à l'ULiège :

MS en anatomie pathologique	MS en médecine légale
MS en anesthésie-réanimation	MS en médecine nucléaire
MS en biologie clinique	MS en médecine du travail
MS en chirurgie cardiaque	MS en neurochirurgie
MS en chirurgie orthopédique	MS en neurologie
MS en chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique	MS en psychiatrie
MS en chirurgie thoracique	MS en psychiatrie, or. psychiatrie de l'adulte
MS en chirurgie vasculaire	MS en psychiatrie, or. psychiatrie infanto-juvénile
MS en chirurgie viscérale	MS en oncologie médicale
MS en dermato-vénéréologie	MS en ophtalmologie
MS en gastro-entérologie	MS en oto-rhino-laryngologie
MS en génétique clinique	MS en pédiatrie
MS en gériatrie	MS en médecine physique et en réadaptation
MS en gestion de données de santé	MS en pneumologie
MS en gynécologie-obstétrique	MS en radiodiagnostic
MS en médecine aiguë	MS en radiothérapie-oncologie
MS en médecine d'urgence	MS en rhumatologie
MS en médecine générale	MS en stomatologie
MS en médecine interne	MS en urologie

Bénéficient d'un accès direct² aux masters de spécialisation en sciences médicales, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de docteur en médecine délivré en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ont accès aux masters de spécialisation en sciences médicales, en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, et après avis motivé du jury, les étudiants qui portent :

- un titre ou grade étranger reconnu équivalent à l'un de ceux mentionnés ci-dessus.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - Tél. +32 (0)4 366.46.00).

La loi n'autorise pas les titulaires d'un diplôme de médecin obtenus dans un pays hors Union européenne à pratiquer sur le territoire belge. Ils ne peuvent dès lors pas être admis aux masters de spécialisation. Ils peuvent, à certaines conditions, compléter leur formation pendant une année ou deux dans le cadre du Certificat universitaire de formation spécialisée partielle.

² Moyennant la réussite d'une épreuve de sélection pour la discipline. L'autorisation écrite du Doyen de la faculté de Médecine est nécessaire pour accomplir les formalités d'inscription. Les candidats à l'inscription au master de spécialisation en médecine du travail doivent, en plus, présenter leur attestation d'inscription à l'Ordre des Médecins en Belgique.

Master de spécialisation en médecine transfusionnelle

Domaine : sciences médicales

L'accès aux études de master de spécialisation est réglé par **l'article 112 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études**, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

Master de spécialisation interuniversitaire

- Université Catholique de Louvain ;
- Université Libre de Bruxelles ;
- Université de Liège.

Établissement référent : Université Libre de Bruxelles

▷ Les démarches d'admission et d'inscription doivent être effectuées dans l'établissement référent.

Master de spécialisation en sciences dentaires

Domaine : sciences dentaires

L'accès aux études de master de spécialisation est réglé par **l'article 112 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études**, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

Masters de spécialisation concernés à l'ULiège :

- MS en dentisterie générale ;
- MS en orthodontie ;
- MS en parodontologie.

Toutes les spécialités dentaires sont soumises à la réussite d'épreuves de sélection (détails sur https://www.facmed.uliege.be/cms/c_3954104/fr/facmed-specialites-medicales-et-dentaires).

Bénéficient d'un accès direct³ aux masters de spécialisation en sciences dentaires, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de licencié en science dentaire ou de master en sciences dentaires délivré en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ont accès aux masters de spécialisation en sciences dentaires, en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, et après avis motivé du jury, les étudiants qui portent :

- un titre ou grade étranger reconnu équivalent à l'un de ceux mentionnés ci-dessus.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - Tél. +32 (0)4 366.46.00).

La loi n'autorise pas les titulaires d'un diplôme de dentiste obtenu dans un pays hors Union européenne à pratiquer sur le territoire belge. Ils ne peuvent dès lors pas être admis aux masters de spécialisation. Ils peuvent, à certaines conditions, compléter leur formation pendant une année ou deux dans le cadre du Certificat universitaire de formation spécialisée partielle.

³ Moyennant la réussite d'une épreuve de sélection pour la discipline. L'autorisation écrite du Doyen de la faculté de Médecine est nécessaire pour accomplir les formalités d'inscription.

Master de spécialisation en biologie clinique

Domaine : sciences biomédicales et pharmaceutiques

L'accès aux études de master de spécialisation est réglé par **l'article 112 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études**, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

Bénéficient d'un accès direct⁴ au master de spécialisation en biologie clinique (sciences pharmaceutiques), les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de pharmacien ou de master en sciences pharmaceutiques délivré en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ont accès au master de spécialisation en biologie clinique (sciences pharmaceutiques), en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, et après avis motivé du jury, les étudiants qui portent, soit :

- un diplôme de pharmacien délivré dans un pays membre de l'Union européenne ;
- un titre ou grade étranger reconnu équivalent à l'un de ceux mentionnés ci-dessus.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - 04/366.46.00).

La loi n'autorise pas les titulaires d'un diplôme de pharmacien obtenus dans un pays hors Union européenne à pratiquer sur le territoire belge. Ils ne peuvent dès lors pas être admis aux masters de spécialisation. Ils peuvent, à certaines conditions, compléter leur formation pendant une année ou deux dans le cadre du Certificat universitaire de formation spécialisée partielle.

Le programme du certificat est fixé par les enseignants dont relève cette formation, pour chaque candidat individuellement, compte tenu de sa formation antérieure.

⁴ Moyennant la réussite d'une épreuve de sélection pour la discipline, vous recevrez l'autorisation écrite du chef de service qui vous permettra de finaliser les formalités d'inscription.

Condition supplémentaire : avoir réussi les deux années du master en sciences pharmaceutiques en 3 ans maximum et avoir réussi au moins une des deux années avec une moyenne égale ou supérieure à 14/20.

Master de spécialisation en dermopharmacie et cosmétologie

Domaine : sciences biomédicales et pharmaceutiques

L'accès aux études de master de spécialisation est réglé par **l'article 112 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études**, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

Master de spécialisation interuniversitaire

- Université Libre de Bruxelles ;
- Université de Liège.

Établissement référent : Université Libre de Bruxelles

- ▷ Les démarches d'admission et d'inscription doivent être effectuées dans l'établissement référent.
- ▷ Pour toute information complémentaire concernant les procédures d'inscription : Mme Geneviève COLINET (genevieve.colinet@uliege.be).

Master de spécialisation en pharmacie hospitalière

Domaine : sciences biomédicales et pharmaceutiques

L'accès aux études de master de spécialisation est réglé par **l'article 112 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études**, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

Master de spécialisation interuniversitaire

- Université Libre de Bruxelles ;
- Université de Liège.

Établissement référent : Université Libre de Bruxelles

- ▷ Les démarches d'admission et d'inscription doivent être effectuées dans l'établissement référent.
- ▷ Pour toute information complémentaire concernant les procédures d'inscription : Mme Geneviève COLINET (genevieve.colinet@uliege.be).

Master de spécialisation en pharmacie d'industrie

Domaine : sciences biomédicales et pharmaceutiques

L'accès aux études de master de spécialisation est réglé par **l'article 112 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études**, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

Master de spécialisation interuniversitaire

- Université Catholique de Louvain ;
- Université Libre de Bruxelles ;
- Université de Liège.

Établissement référent : Université Libre de Bruxelles

- ▷ Les démarches d'admission et d'inscription doivent être effectuées dans l'établissement référent.
- ▷ Pour toute information complémentaire concernant les procédures d'inscription : Mme Geneviève COLINET (genevieve.colinet@uliege.be).

La loi n'autorise pas les titulaires d'un diplôme de pharmacien obtenus dans un pays hors Union européenne à pratiquer sur le territoire belge. Ils ne peuvent dès lors pas être admis aux masters de spécialisation. Ils peuvent, à certaines conditions, compléter leur formation pendant une année ou deux dans le cadre du Certificat universitaire de formation spécialisée partielle.

Le programme du certificat est fixé par les enseignants dont relève cette formation, pour chaque candidat individuellement, compte tenu de sa formation antérieure.

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES

Master de spécialisation en Philosophie et théorie politiques

Domaine : philosophie

L'accès aux études de master de spécialisation est réglé par **l'article 112 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études**, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

Master de spécialisation interuniversitaire

- Université Libre de Bruxelles ;
- Université de Liège ;
- Université de Namur.

Établissement référent : Université Libre de Bruxelles

▷ Les démarches d'admission et d'inscription doivent être effectuées dans l'établissement référent.

FACULTÉ DES SCIENCES APPLIQUÉES

Faculté des Sciences appliquées

Master de spécialisation en génie nucléaire⁵

Domaine : sciences de l'ingénieur et technologie

L'accès aux études de master de spécialisation est réglé par l'article 112 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

Master interuniversitaire :

- K.U. Leuven ;
- Université Catholique de Louvain ;
- UGent ;
- Université Libre de Bruxelles ;
- Université de Liège ;
- VUB.

Établissement référent : Université Libre de Bruxelles

▷ Les démarches d'admission et d'inscription doivent être effectuées dans l'établissement référent.

⁵ Avant l'inscription, les étudiants doivent prendre contact avec Maarten ARNST (04/366.94.90 ou Maarten.Arnst@uliege.be) afin d'obtenir l'autorisation du comité de gestion du programme. Les candidats doivent lui remettre un CV et la liste des cours suivis lors de leur formation antérieure.

FACULTÉ DES SCIENCES

Master de spécialisation en gestion des risques et des catastrophes à l'ère de l'anthropocène

Domaine : sciences

L'accès aux études de master de spécialisation est réglé par l'article 112 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

Master de spécialisation conjoint

- Université de Liège ;
- Université de Namur.

Établissement référent : Université de Liège

Bénéficient d'un accès direct au master de spécialisation en gestion des risques et des catastrophes à l'ère de l'anthropocène, moyennant l'accord du comité de gestion⁶ sans complément de programme, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de master (120 crédits) en biologie des organismes et écologie, en sciences et gestion de l'environnement, en océanographie, en sciences géologiques, en sciences géographiques toutes orientations, en ingénieur civil des mines et géologue, en ingénieur civil des constructions, en ingénieur civil architecte, en bioingénieur - sciences agronomiques, en sciences de la santé publique ou de master (180 crédits) en médecine vétérinaire ;
- un grade académique de deuxième cycle correspondant à l'un des grades précités et délivré en Communauté flamande.

Ont accès au master de spécialisation en gestion des risques et des catastrophes à l'ère de l'anthropocène en vertu d'une décision des autorités académiques et du comité de gestion, et aux conditions complémentaires qu'ils fixent et après avis motivé du jury, les étudiants qui portent, soit :

- un titre, diplôme, grade ou certificat de deuxième cycle (master), autre que les grades précités, délivré en Fédération Wallonie-Bruxelles ou en dehors de celle-ci, notamment le master en ingénieur industriel en agronomie (L) ;
- ou un diplôme de l'enseignement supérieur donnant accès à des études de 2^e cycle en Fédération Wallonie-Bruxelles et ayant acquis des compétences valorisables par le jury pour au moins 300 crédits.

Remarque :

Les candidats devront, en outre, avoir obtenu un grade de distinction / mention bien au terme de leur cursus.

⁶ Avant d'accéder à ce programme, les étudiants intéressés doivent prendre contact avec le responsable du programme via l'adresse pozer@uliege.be. Le comité de gestion du programme sélectionnera les candidats notamment sur la base de leur profil académique (contenu de la formation initiale). Pour l'inscription, les étudiants devront présenter l'autorisation du comité de gestion ainsi que la décision d'admission (pour les diplômes non repris dans les accès sans complément et les diplômes étrangers).

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - Tél. +32 (0)4 366.46.00).

Master de spécialisation en nanotechnologie

Domaine : sciences de l'ingénieur et technologie

L'accès aux études de master de spécialisation est réglé par **l'article 112 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études**, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

Master de spécialisation conjoint

- Université Catholique de Louvain ;
- Université Libre de Bruxelles ;
- Université de Liège ;
- Université de Mons ;
- Université de Namur.

Établissement référent : Université Catholique de Louvain

▷ Les démarches d'admission et d'inscription doivent être effectuées dans l'établissement référent.

Master de spécialisation Nexus EAU-ÉNERGIE-ALIMENTATION

Domaine : sciences

L'accès aux études de master de spécialisation est réglé par l'article 112 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

Master de spécialisation conjoint

- Université Catholique de Louvain ;
- Université de Liège.

Établissement référent : Université de Liège

Bénéficient d'un accès direct au master de spécialisation Nexus eau-énergie-alimentation moyennant l'accord du comité de gestion⁷, sans complément de programme, les étudiants qui portent, soit :

- un grade académique de master universitaire (120 crédits) dans le domaine des sciences, des sciences agronomiques et de l'ingénierie biologique ou des sciences de l'ingénieur et technologie.

Ont accès au master de spécialisation Nexus eau-énergie-alimentation en vertu d'une décision des autorités académiques et moyennant l'accord du comité de gestion, et aux conditions complémentaires qu'ils fixent et après avis motivé du jury, les étudiants qui portent, soit :

- un titre, diplôme, grade ou certificat de deuxième cycle (master), dans le domaine des sciences, des sciences agronomiques et de l'ingénierie biologique ou des sciences de l'ingénieur et technologie, délivré en Communauté française ou en dehors de celle-ci ;
- ou un diplôme de l'enseignement supérieur donnant accès à des études de 2^e cycle en Communauté française et ayant acquis des compétences valorisables par le jury pour au moins 300 crédits.

Remarque :

Les candidats devront, en outre, avoir obtenu au moins deux mentions bien, dont une la dernière année, au cours de leur cursus.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - Tél. +32 (0)4 366.46.00).

⁷ Avant d'accéder à ce programme, les étudiants intéressés doivent prendre contact avec le responsable du programme via l'adresse bernard.tychon@uliege.be. Le comité de gestion du programme sélectionnera les candidats notamment sur la base de leur profil académique (contenu de la formation initiale). Pour l'inscription, les étudiants devront présenter l'autorisation du comité de gestion ainsi que la décision d'admission (pour les diplômes non repris dans les accès directs sans complément et les diplômes étrangers).

FACULTÉ D'ARCHITECTURE

Master de spécialisation en conservation-restauration du patrimoine culturel immobilier

Domaine : sciences de l'ingénieur et technologie

L'accès aux études de master de spécialisation est réglé par **l'article 112 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études**, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

Master de spécialisation conjoint :

- Haute École Charlemagne ;
- Université Catholique de Louvain ;
- Université Libre de Bruxelles ;
- Université de Liège ;
- Université de Mons ;
- Université de Namur.

Établissement référent : Université Catholique de Louvain

▷ Les démarches d'admission et d'inscription doivent être effectuées dans l'établissement référent.

FACULTÉ DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE

Master de spécialisation en sciences vétérinaires : internat clinique

Domaine : sciences vétérinaires

L'accès aux études de master de spécialisation est réglé par l'article 112 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

Bénéficient d'un accès direct au master de spécialisation en médecine vétérinaire : internat clinique, moyennant une sélection sur dossier les étudiants qui portent le grade académique de médecin vétérinaire (ou équivalent) et sont inscrits (ou autorisés à s'inscrire) au tableau de l'Ordre des Médecins Vétérinaires.

Le candidat doit porter un diplôme de master en médecine vétérinaire, reconnu par l'Union Européenne, obtenu depuis moins de 5 ans. En outre, le nombre de places est limité aux capacités d'accueil et d'encadrement ; le Conseil de faculté décide, chaque année, sur proposition du jury, du nombre de candidats qui peuvent être sélectionnés dans chacun des modules organisés.

La procédure de sélection comprend l'examen du dossier (composé des titres, du curriculum vitae, des lettres de motivation et de recommandation) ainsi qu'une entrevue avec les candidats remplissant les conditions requises ; un classement est établi à l'issue de la procédure et porté à la connaissance des candidats. Parmi les critères de sélection, il est tenu compte d'une connaissance jugée suffisante de la langue française pour réaliser la formation avec fruit.

Des examens de sélection sont organisés dans les différentes filières. Les candidats ne peuvent s'inscrire au master de spécialisation que moyennant production de l'attestation de réussite.

Pour toute information complémentaire sur les dates limites d'inscription aux épreuves, vous pouvez contacter :

Filière « **équidés** » : Mme Carlota CESARINI LATORRE (ccesarini@uliege.be - +32 (0)4 366.40.23)

- Filière « **animaux de compagnie** » : M. Frédéric BILLEN (fbillen@uliege.be - + 32 (0) 4 366.42.48)

Filière « **ruminants et porcs** » : M. Hugues GUYOT (Hugues.Guyot@uliege.be - +32 (0)4 366.40.21)

Filière « **Médecine zoologique (mammifères non conventionnels, oiseaux, reptiles)** » : M. Frédéric BILLEN (fbillen@uliege.be - + 32 (0) 4 366.42.48)

- Ont accès au master de spécialisation en médecine vétérinaire : internat clinique, en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, et après avis motivé du jury, les étudiants qui portent :
- un titre, diplôme ou grade de deuxième cycle en médecine vétérinaire, délivré en dehors de la Fédération Wallonie-Bruxelles et inscrits (ou autorisés à s'inscrire) au tableau de l'Ordre des Médecins Vétérinaires ;
- ou un diplôme de l'enseignement supérieur donnant accès à des études de 2^e cycle en Fédération Wallonie-Bruxelles et ayant acquis des compétences valorisables par le jury pour au moins 300 crédits.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - Tél. +32 (0)4 366.46.00).

Master de spécialisation en gestion intégrée des risques sanitaires

Domaine : sciences vétérinaires

L'accès aux études de master de spécialisation est réglé par l'article 112 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

Master interuniversitaire :

- Université de Liège ;
- Université Libre de Bruxelles ;
- Université de Namur.

Bénéficient d'un accès direct au master de spécialisation en gestion intégrée des risques sanitaires, moyennant l'accord du comité de gestion⁸ avec un aménagement de programme éventuel, les étudiants qui portent, soit :

- un diplôme de second cycle dans l'un des domaines suivants : sciences médicales, sciences vétérinaires, sciences biomédicales et pharmaceutiques, sciences agronomiques et ingénierie biologique, sciences de la santé publique.

Ont accès au master de spécialisation en gestion intégrée des risques sanitaires, en vertu d'une décision des autorités académiques et du comité de gestion aux conditions complémentaires qu'elles fixent, et après avis motivé du jury, les étudiants qui portent :

- un titre, diplôme, grade ou certificat de deuxième cycle, délivré en Fédération Wallonie-Bruxelles ou en dehors de celle-ci ;
- ou un diplôme de l'enseignement supérieur donnant accès à des études de 2^e cycle en Fédération Wallonie-Bruxelles et ayant acquis des compétences valorisables par le jury pour au moins 300 crédits.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - Tél. +32 (0)4 366.46.00).

⁸ Avant d'accéder à ce programme, les étudiants intéressés doivent prendre contact avec Madame Caroline De Backer via l'adresse cdebacker@uliege.be. Le comité de gestion du programme sélectionnera les candidats notamment sur la base de leur profil académique (contenu de la formation initiale). Pour l'inscription, les étudiants devront présenter l'autorisation du comité de gestion ainsi que la décision d'admission (pour les diplômes non repris dans les accès sans complément et les diplômes étrangers).

Master de spécialisation en management de la sécurité de la chaîne alimentaire

Domaine : sciences vétérinaires

L'accès aux études de master de spécialisation est réglé par l'article 112 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

Bénéficient d'un accès direct au master de spécialisation en management de la sécurité de la chaîne alimentaire moyennant l'accord du comité de gestion⁹, avec un aménagement de programme éventuel, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de master en médecine vétérinaire, de master en médecine, de master en sciences pharmaceutiques, de master bioingénieur, de master en sciences chimiques, de master en biochimie et biologie moléculaire et cellulaire, de master en biologie des organismes et écologie, de master en management de l'innovation et de la conception des aliments, de master en sciences biomédicales.

Ont accès au master de spécialisation en management de la sécurité de la chaîne alimentaire, en vertu d'une décision des autorités académiques et du comité de gestion aux conditions complémentaires qu'elles fixent, et après avis motivé du jury, les étudiants qui portent :

- un titre, diplôme, grade ou certificat de deuxième cycle, délivré en Fédération Wallonie-Bruxelles ou en dehors de celle-ci ;
- ou un diplôme de l'enseignement supérieur donnant accès à des études de 2^e cycle en Fédération Wallonie-Bruxelles et ayant acquis des compétences valorisables par le jury pour au moins 300 crédits.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - Tél. +32 (0)4 366.46.00).

⁹ Avant d'accéder à ce programme, les étudiants intéressés doivent prendre contact avec Georges DAUBE via l'adresse georges.daube@uliege.be. Le comité de gestion du programme sélectionnera les candidats notamment sur la base de leur profil académique (contenu de la formation initiale). Pour l'inscription, les étudiants devront présenter l'autorisation du comité de gestion ainsi que la décision d'admission (pour les diplômes non repris dans les accès sans complément et les diplômes étrangers).

FACULTÉ DE DROIT, DE SCIENCE POLITIQUE ET CRIMINOLOGIE

Master de spécialisation en droit européen (droit de la concurrence et propriété intellectuelle)

Domaine : sciences juridiques

Pas organisé en 2026-2027

L'accès aux études de master de spécialisation est réglé par **l'article 112 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études**, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

Bénéficient d'un accès direct au master de spécialisation en droit européen (droit de la concurrence et propriété intellectuelle), sans complément de programme, les étudiants qui portent :

- un grade académique de master (120 crédits) en droit délivré en Fédération Wallonie-Bruxelles ou en Communauté flamande.

Ont accès au master de spécialisation en droit européen (droit de la concurrence et propriété intellectuelle), en vertu d'une décision des autorités académiques, aux conditions complémentaires qu'elles fixent et après avis motivé du jury, les étudiants qui portent, soit :

- un titre, diplôme, grade ou certificat de deuxième cycle, autre que les grades précités, délivré en Fédération Wallonie-Bruxelles ou en dehors de celle-ci ;
- un diplôme de l'enseignement supérieur donnant accès à des études de 2^e cycle en Fédération Wallonie-Bruxelles et ayant acquis des compétences valorisables par le jury pour au moins 300 crédits.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - Tél. +32 (0)4 366.46.00).

Master de spécialisation en droit fiscal

Domaine : sciences juridiques

L'accès aux études de master de spécialisation est réglé par **l'article 112 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études**, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

Bénéficient d'un accès direct au master de spécialisation en droit fiscal, sans complément de programme, les étudiants qui portent, soit :

- un grade académique de master (120 crédits) en droit délivré en Fédération Wallonie-Bruxelles (ou un grade de licence en droit délivré avant 2009, conformément à l'arrêté du gouvernement du 19 mai 2004, MB 27/07/2004) ou en Communauté flamande ;
- un grade académique de master (120 crédits) en Expertise comptable et fiscale délivré en communauté française.

Bénéficient d'un accès direct¹⁰ au master de spécialisation en droit fiscal, avec un complément de programme de 0 à 15 crédits au maximum, sous réserve qu'ils aient suivi un enseignement suffisant en droit civil et en droit fiscal dans le cadre de leurs études, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de master (120 crédits) en ingénieur de gestion, en sciences de gestion, en sciences économiques, en gestion de l'entreprise (L) ou en ingénieur commercial (L), délivré en Fédération Wallonie-Bruxelles (ou un grade de licence délivré avant 2009 et considéré équivalent conformément à l'arrêté du gouvernement du 19 mai 2004, MB 27/07/2004, en ce compris le grade de licence en sciences commerciales) ou en Communauté flamande.

Ont accès au master de spécialisation en droit fiscal, en vertu d'une décision des autorités académiques, aux conditions complémentaires qu'elles fixent et après avis motivé du jury, les étudiants qui portent, soit :

- un titre, diplôme, grade ou certificat de 2^e cycle mentionné dans les conditions reprises ci-dessus, délivré hors Fédération Wallonie-Bruxelles ou Communauté flamande et qui auraient obtenu une équivalence ou une reconnaissance professionnelle.
- un titre, diplôme, grade ou certificat de deuxième cycle, autre que les grades précités, délivré en Fédération Wallonie-Bruxelles ou en dehors de celle-ci ;
- un diplôme de l'enseignement supérieur donnant accès à des études de 2^e cycle en Fédération Wallonie-Bruxelles et ayant acquis des compétences valorisables par le jury pour au moins 300 crédits.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - Tél. +32 (0)4 366.46.00).

¹⁰ Les étudiants diplômés d'une autre université doivent contacter Mme Antoinette GOSSELIN ou Mme Lorène NICKELS (04/366.93.00 OU A.Gosselin@uliege.be ou lnickels@uliege.be) afin d'obtenir une attestation certifiant qu'ils ont suivi un cours de droit fiscal et qu'ils sont donc autorisés à s'inscrire de façon inconditionnelle.

Master de spécialisation en notariat

Domaine : sciences juridiques

L'accès aux études de master de spécialisation est réglé par **l'article 112 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études**, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

Bénéficient d'un accès direct au master de spécialisation en notariat, avec aménagement de programme éventuel (complément de 15 crédits maximum), les étudiants qui portent :

- un grade académique de master (120 crédits) en droit délivré en Fédération Wallonie-Bruxelles ou en Communauté flamande.

Ont accès au master de spécialisation en notariat, en vertu d'une décision des autorités académiques, aux conditions complémentaires qu'elles fixent et après avis motivé du jury, les étudiants :

- porteurs d'un titre, diplôme, grade ou certificat de 2^e cycle en droit, délivré hors Fédération Wallonie-Bruxelles ou Communauté flamande et qui auraient obtenu une équivalence ou une reconnaissance professionnelle.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - Tél. +32 (0)4 366.46.00).

Faculté de Droit, de Science politique et de Criminologie

MS en approche interdisciplinaire des droits de l'enfant

Domaine : sciences juridiques

L'accès aux études de master de spécialisation est réglé par **l'article 112 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études**, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

Master de spécialisation interuniversitaire

- Université Catholique de Louvain ;
- Université Libre de Bruxelles ;
- Université de Liège ;
- Université de Namur ;
- Université Saint-Louis – Bruxelles.

Établissement référent : Université Libre de Bruxelles

▷ Les démarches d'admission et d'inscription doivent être effectuées dans l'établissement référent.

FACULTÉ DES SCIENCES SOCIALES

Master de spécialisation en études de genre

Domaine : sciences politiques et sociales

L'accès aux études de master de spécialisation est réglé par **l'article 112 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études**, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

Master de spécialisation interuniversitaire

- Université Catholique de Louvain ;
- Université Libre de Bruxelles ;
- Université de Liège ;
- Université de Mons ;
- Université de Namur ;
- Université Saint-Louis Bruxelles.

Établissement référent : Université Catholique de Louvain

▷ Les démarches d'admission et d'inscription doivent être effectuées dans l'établissement référent.

FACULTÉ DE PSYCHOLOGIE, LOGOPÉDIE ET SCIENCES DE L'ÉDUCATION

Master de spécialisation en gestion des risques et bien-être au travail

Domaine : sciences de l'ingénieur et technologie

L'accès aux études de master de spécialisation est réglé par l'article 112 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

Master de spécialisation conjoint :

- Université de Liège ;
- Université Libre de Bruxelles ;
- Université de Mons ;
- Université Catholique de Louvain.

Établissement référent : Université Libre de Bruxelles

▷ Les démarches d'admission et d'inscription doivent être effectuées dans l'établissement référent.

Master de spécialisation en pédagogie universitaire et de l'enseignement supérieur

Domaine : sciences psychologiques et de l'éducation

L'accès aux études de master de spécialisation est réglé par l'article 112 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

Bénéficient d'un accès direct¹¹ au master de spécialisation en pédagogie universitaire et de l'enseignement supérieur, sans complément de programme, les étudiants qui portent, soit :

- un grade académique de master (120 crédits)¹² ;
- un grade académique universitaire de deuxième cycle délivré en vertu des dispositions antérieures au décret du 31 mars 2004.

Ont accès au master spécialisation en pédagogie universitaire et de l'enseignement supérieur, en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, et après avis motivé du jury, les étudiants qui portent :

- un titre, diplôme, grade ou certificat de deuxième cycle (master), autre que les grades précités, délivré en Fédération Wallonie-Bruxelles ou en dehors de celle-ci ;
- ou un diplôme de l'enseignement supérieur donnant accès à des études de 2^e cycle en Fédération Wallonie-Bruxelles et ayant acquis des compétences valorisables par le jury pour au moins 300 crédits.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - Tél. +32 (0)4 366.46.00).

¹¹ En outre, les étudiants doivent :

- être enseignant, formateur d'adultes ou conseiller pédagogique et être en fonction dans l'enseignement supérieur (université ou haute école) avec une expérience d'au moins 2 ans ;
- justifier d'une très bonne connaissance du français et/ou de l'anglais.

Avant d'accéder à ce programme, l'étudiant intéressé doit contacter Mme Eliane NIVART (04/366.56.31 ou E.Nivart@uliege.be) et compléter le formulaire de candidature disponible sur le site : <http://formasup.uliege.be> afin d'obtenir l'accord du comité de gestion du programme Pour l'inscription, les étudiants devront présenter l'autorisation du comité de gestion du programme ou la décision d'admission (diplômés étrangers ou diplômes qui n'ont pas d'accès direct).

¹² N'importe quelle discipline.

Master de spécialisation en formation d'enseignants

Domaine : sciences de l'éducation et enseignement

L'accès aux études de master de spécialisation en formation d'enseignants est réglé par l'article 1 du décret du 2 décembre 2021 modifiant le décret du 7 février 2019 définissant la formation initiale des enseignants.

Bénéficient d'un accès direct au master de spécialisation en formation d'enseignants, sans complément de programme, les étudiants qui portent, soit :

- un grade de master en sciences de l'éducation ;
- un grade de master à finalité didactique ;
- un grade d'agrégé de l'enseignement secondaire supérieur (AESS) ;
- un grade de master en enseignement section 4 ;
- un grade de master de spécialisation en enseignement section 1 et 2 (à partir de 2032) ;
- un grade de master de spécialisation en enseignement section 3, 4 et 5 (à partir de 2032) ;
- un grade de master qui correspond à un des titres requis correspondant à un des cours à conférer tel que définis à l'annexe 2 du décret du 8 février 1999 relatif aux fonctions et titres des membres du personnel enseignant des Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Communauté française, ledit cours faisant partie du programme de la formation initiale directe ou différée à l'enseignement telle que définie dans le présent décret. Ce master étant complété par le grade académique de master en enseignement section 5 définie aux articles 29 et suivants du décret du 7 février 2019 définissant la formation initiale des enseignants ;
- pour les membres du personnel se destinant à prendre en charge, dans les Ecoles supérieures des Arts, l'enseignement de la didactique d'un ou plusieurs cours artistiques, une reconnaissance d'expérience utile et de notoriété selon les modalités définies à l'article 82, § 2, du décret du 20 décembre 2001 fixant les règles spécifiques à l'Enseignement supérieur artistique organisé en Ecoles supérieures des Arts (organisation, financement, encadrement, statut des personnels, droits et devoirs des étudiants).

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - Tél. +32 (0)4 366.46.00).
